

Aides exceptionnelles



Difficultés financières d'ordre exceptionnel

Pour vous aider à y faire face, vous pouvez bénéficier d'un prêt (maximum 2000€) ou d'un don (maximum 3000€).

Expliquez votre situation au Comité d'Entraide qui examinera votre demande en toute confidentialité.

Pièces à fournir : tous les justificatifs permettant d'examiner au mieux la situation

Pièces obligatoires : dernier avis d'imposition, 2 derniers relevés bancaires

L'attribution d'un prêt induit la suspension de toute épargne salariale (PEE) pendant la durée du remboursement.

Enfants handicapés

Un soutien financier peut être accordé, **en complément des aides allouées par les organismes sociaux**. Si vous êtes concerné, contactez-nous, votre situation sera étudiée.

Aide Ménagère

Vous pouvez faire appel au Comité d'Entraide qui vous aidera à trouver une association d'aide familiale ou ménagère à domicile. Après prise en charge par la Caisse d'Allocations Familiales, le Comité d'Entraide pourra prendre en charge le complément sur une durée maximum de 3 mois.



Le Comité d'Entraide est une association régie par la loi de 1901. Créé par et pour les collaborateurs, son but est d'apporter à tout collaborateur qui le demanderait, une aide pour traverser une période difficile de sa vie, à la suite de problèmes de santé, familiaux ou autres.

Dès votre embauche, vous adhérez au Comité d'Entraide et d'Action Sociale.

Pour vous exprimer et vous informer, participez à l'Assemblée Générale annuelle.

Vos interlocuteurs

ROUEN
BOUYGUES BÂTIMENT GRAND OUEST/ KLEOM
Alexandra LETORT 07 60 78 99 15
a.letort@bouygues-construction.com

NANTES
BOUYGUES BÂTIMENT GRAND OUEST
Pascale LAILLIER
02 78 62 35 00 / 07 63 57 66 49
p.laillier@bouygues-construction.com

LINKCITY GRAND OUEST
Priscilla GRACIA 06 60 30 76 38

TOURVILLE LA RIVIERE
BOUYGUES CONSTRUCTION MATÉRIEL
DISTRIMO
Catherine DESPREZ 07 64 46 84 65
Marie LEGRIFON 07 60 60 06 39

SERVICE EXTERNE D'ASSISTANTES SOCIALES
En cas de difficultés personnelles, vous avez la possibilité de faire appel à un service externe d'aide sociale qui vous accompagnera et vous aidera dans vos démarches.

ROUEN (CLIS) 02 35 07 70 42
NANTES (SSIO) 02 40 63 89 49



Comité d'Entraide
et d'Action Sociale

L'ENTRAIDE
PAR &
POUR LES
COLLABORATEURS



Modification
sur
l'attribution
des aides
2024

Applicable dès
la rentrée 2024



Rentrée
2024

AIDES ATTRIBUÉES

Aides aux activités périscolaires

CP
jusqu'au
bac

Voyages scolaires
Séjour linguistique, classe
verte, classe de mer ...



Une aide au cas par cas peut vous être
apportée en fonction de vos revenus et
du coût du séjour.

A fournir : factures ou courriers attestant
le paiement ou la participation au
voyage scolaire.

Vacances scolaires
Vos enfants partent en
colonies de vacances,
en centre aéré ...



Une bourse de vacances
peut vous être accordée.

100€

par an et par
enfant pour les
centres aérés

150€

par an et par
enfant pour les
colonies de vacances

**Activités
extra-scolaires**
Pour les enfants qui
veulent exercer une
activité extra-scolaire,
culturelle ou sportive.



100€
par enfant



Le comité
d'entraide
peut vous aider.
Contactez-nous !

À TOUS LES ENFANTS

Allocations de rentrée scolaire

Sur présentation du certificat de scolarité

Allocation forfaitaire
pour aider à l'achat des fournitures,
du CP aux études supérieures

CP
jusqu'aux
Études
Supérieures
ou
Apprentissage

Primaire et secondaire

Du CP à la 3^{ÈME} **190€**

De la 2^{NDE} au BAC **190€**

+ 180€

CHÈQUES LIRE ET CULTURE



Études Supérieures ou Apprentissage

1^{ÈRE} année

190€ + 120€

CHÈQUES LIRE ET CULTURE

2 et 3^{ÈME} année

190€



AIDES ADULTES

Activités extra-professionnelles

50€

par collaborateur pour toute activité
extra-professionnelle :
Sport, culture...



DES COLLABORATEURS

Conditions d'attribution des aides



De nombreux justificatifs
de dépenses seront à
fournir afin de préserver
l'action du Comité d'Entraide
au regard des exigences des
administrations fiscales et sociales.
Attention : les justificatifs doivent dater
de l'année en cours.

Le plafond de ressources ne doit pas
être dépassé (avis d'imposition n-1 à
fournir).

Plafonds de ressources 2024 par foyer pour ces aides

Plafonds de la CAF + 35%

Famille* sans enfant	28 185 €
Famille* avec 1 enfant	36 640 €
Famille* avec 2 enfants	45 095 €
Famille* avec 3 enfants	53 550 €
Famille* avec 4 enfants	62 006 €

*Famille = Foyer fiscal

Pièces à présenter

- Copie recto/verso du dernier avis
d'imposition sur le revenu.
- Factures ou courriers attestant le voyage
scolaire
- Factures ou courriers attestant le paiement
des centres aérés et colonies
- Factures d'inscription aux activités
- Certificat de scolarité